

# MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 mai 2020

---

**Conseillers présents** : KLINHOLFF Jean-Pierre, MARTEL Isabelle, MISEROUX Gérard, HAVARD Evelyn, HOUPLON Sylvain, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, GRAILLE Elisabeth, DIAFERIO Juliette, SANCHEZ Jacqueline, REGGIANI Patrick, RAOUST Jean-Paul, MOULIN Laurence, KAPHAN Régis, MACCHIA Giovanni, HEMAIN Richard, RICHARD Magali, BOUCHARD Florence, CAPPÀ Jean-François, BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, TREMEREL Liliane.

**Conseillers représentés** : Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, BOISSEININ Isabelle, a donné pouvoir de voter en son nom à BROGLIO Nello

**Secrétaire de séance** : BOUCHARD Florence

---

Le 23 mai 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection à bulletin secret à la majorité absolue du Maire.

Monsieur Jean-Paul REGGIANI a été élu à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal, Maire des Adrets de l'Estérel (18 voix pour, 5 abstentions).

Il a été ensuite fixé le nombre d'adjoints au Maire. Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints au Maire. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

Le nombre d'adjoints ayant été fixé il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire. Les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste de Monsieur Jean -Pierre KLINHOLFF a obtenu la majorité absolue (18 voix pour, 5 abstentions). Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

M. KLINHOLFF Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint
MME. MARTEL Isabelle,	2 <sup>ème</sup> adjointe
M. MISEROUX Gérard,	3 <sup>ème</sup> adjoint
MME. HAVARD Evelyn,	4 <sup>ème</sup> adjointe
M. HOUPLON Sylvain,	5 <sup>ème</sup> adjoint
MME. BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne	6 <sup>ème</sup> adjoint

Le quatrième point de l'ordre du jour a appelé la lecture de la charte de l'élu local à l'attention des nouveaux élus. Un exemplaire de cette charte a été remis à chacun des membres du

conseil municipal ainsi que les articles du chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mercredi 27 mai 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux dispositions de l'article L.121-7 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 27 mai 2020.

Le Maire :



Jean-Paul REGGIANI

